

Enquête publique sur la révision des zonages d'assainissement LA FERTE-MILON – MONNES - NOROY-SUR-OURCQ - PASSY-EN-VALOIS - SILLY-LA-POTERIE - TROËSNES

Une enquête publique aura lieu du vendredi 1^{er} février au samedi 2 mars inclus concernant la révision des zonages d'assainissement des communes suivantes : La Ferté-Milon, Monnes, Noroy-sur-Ourcq, Passy-en-Valois, Silly-la-poterie et Troësnes. Cette enquête permettra aux habitants de consulter le dispositif prévu et d'y émettre des observations auprès du Commissaire Enquêteur en charge du dossier.

Comment accéder à l'enquête publique et émettre des observations ?

Le dossier de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 1er février au samedi 2 mars inclus, est consultable aux Services Techniques de la CCRV, Impasse du Chênois à Villers-Cotterêts, dans les mairies concernées (aux jours et heures habituels d'ouverture) et sur le site de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être transmises par écrit, à l'intention de Monsieur le Commissaire enquêteur, aux adresses des mairies concernées, à la Communauté de Communes Retz-en-Valois – Services Techniques – impasse du chênois 02600 Villers-Cotterêts, soit par mail à emerence.quaghebeur@carct.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, dates et heures suivants :

- Vendredi 1er février
La Ferté Milon : 10h00 – 12h00
Communauté de communes (Impasse du Chênois) : 13h30 – 15h30
- Samedi 2 février
Silly la Poterie : 9h00 – 10h00
Noroy sur Ourcq : 10h00 – 11h00
Troësnes : 11h00 – 12h00
- Jeudi 28 février
Communauté de communes (Impasse du Chênois): 13h30 – 15h30
Monnes : 16h00 – 17h00
Passy en Valois : 17h00 – 18h00
- Samedi 2 mars
La Ferté Milon : 9h00 – 11h00

À l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an aux services techniques de la CCRV et seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes.

Au terme de la procédure, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation des zonages d'assainissement. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

Renseignements :

Services Techniques de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Impasse du chênôis - 02600 VILLERS-COTTERETS

Tél. : 03.23.96.99 84

Courriel : a.parmentier@retzenvalois.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 29 936 habitants
- 15 vice-présidents, 8 membres de Bureau, 86 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • m.rollet@retzenvalois.fr • 03 23 96 60 17
Emilie Hanat, Chargée de Communication • e.hanat@retzenvalois.fr • 03 23 96 61 38
Sébastien Carrier, Assistant Communication • s.carrier@retzenvalois.fr • 03 23 96 79 67